

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 41

Séance du 24 SEPTEMBRE 2001
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 34

Tous les délégués, sauf

MM. ATZENHOFFER, PREVOT, ZINCK, (excusés) qui étaient représentés
respectivement par MM. RAUSCHER, FEIG, DUBOIS.

MM. STEINER, GANGLOFF, LIEHN, WEISBECKER, KLIPFEL, MESSMER,
HERRLE (excusés)

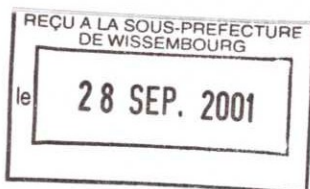
DEL. N° 105/2001

OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTION PERMANENTE AU PRESIDENT

- VU la délibération du 23 avril 2001 du Conseil Communautaire donnant délégation permanente d'attributions au Président
- CONSIDERANT l'avis du Bureau

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

***. de donner délégation d'attribution permanente au Président de la
Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer pour la
passation et la signature des marchés pouvant être passés sans
formalité préalable pour des montants maximum de 30 000 Euros.***



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 25 septembre 2001
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Bernard LOGEL".

